



Enertime
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Enertime

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Enertime,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Enertime relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les principes, règles et méthodes comptables de l'annexe relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires, des subventions et des frais de recherche et développement sont décrits dans les notes 4.1 « Chiffre d'affaires », 4.2 « Subventions d'exploitation », et 4.11 « Frais de recherche et développement » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et les informations fournies en annexe et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 22 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia



Rapport financier annuel

Exercice 2019

ENERTIME SA

1, rue du Moulin des Bruyères
92 400 Courbevoie



MAGELLAN

Société d'Expertise Comptable & de Commissariat aux
Comptes 63, avenue de Villiers – 75017 PARIS
Tél. 33(1)40.64.57.57 – Fax. 33(1) 40.64.57.50

SARL au Capital de 1 000 000 € - Siège Social : 63, avenue de Villiers -
75017 PARIS - RCS PARIS B 378 839 146
N°TVA intra-Communautaire : FR22 378839146
N° SIRET : 378 839 146 00032 – NAF : 741C



1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

1.1. Compte de résultat

En euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	5.1	1 864 393	2 718 020
Production immobilisée	5.2	638 425	397 565
Subventions d'exploitation	5.3	194 850	100 831
Autres produits d'exploitation	5.4	261 253	398 917
Produits d'exploitation		2 958 921	3 615 333
Achats de marchandises et de matières premières		(1 193 830)	(1 495 768)
Variation de stocks de marchandises et de matières premières	5.15	263 475	2 332
Autres achats et charges externes	5.5	(1 264 262)	(1 109 166)
Impôts, taxes et versements assimilés	5.6	(18 057)	(68 587)
Salaires et traitements	5.7	(1 285 882)	(1 323 669)
Charges sociales	5.7	(482 491)	(511 186)
Dotations aux amortissements et provisions	5.8	(238 193)	(309 622)
Autres charges		(46 588)	(15 182)
Charges d'exploitation		(4 265 828)	(4 830 848)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 306 907)	(1 215 515)
Produits financiers	5.9	-	-
Charges financières	5.9	(15 587)	(10 392)
RESULTAT FINANCIER		(15 587)	(10 392)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(1 322 493)	(1 225 908)
Produits exceptionnels	5.10	3 317	139 239
Charges exceptionnelles	5.10	(369 554)	(368 025)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(366 237)	(228 786)
Impôt sur les bénéfices	5.11	295 767	187 730
Correction d'erreurs		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(1 392 963)	(1 266 965)
Résultat de base par action		(0,32)	(0,29)



1.2. Bilan

En euros	Notes			31/12/2019	31/12/2018
		Brut	Amort/Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5.12	1 805 323	-146 546	1 658 776	1 086 567
Immobilisations corporelles	5.13	552 183	-258 549	293 634	633 473
Immobilisations financières	5.14	385 410		385 410	102 140
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		2 742 916	-405 095	2 337 820	1 822 180
Stocks et en-cours	5.15	378 407	0	378 407	193 432
Avances et acomptes versés sur commandes	5.16	199 487		199 487	0
Clients et comptes rattachés	5.17	2 085 521	0	2 085 521	1 529 746
Autres créances	5.18	725 597	-12 648	712 949	376 700
Valeurs mobilières de placement	5.19	0	0	0	0
Disponibilités	5.19	981 880		981 880	1 420 145
Charges constatées d'avance	5.20	188 477		188 477	235 204
TOTAL ACTIF CIRCULANT		4 559 369	-12 648	4 546 721	3 755 228
Frais d'émission d'emprunt à étaler				0	0
TOTAL ACTIF		7 302 285	-417 743	6 884 541	5 577 408

En euros	Notes			31/12/2019	31/12/2018
Capital social	5.22			472 448	431 585
Primes d'émission				1 645 207	2 948 172
Primes de conversion d'obligations				1 005 400	672 262
Réserve légale				4 960	4 960
Autres réserves				2 560	2 559
Report à nouveau				-	-
Résultat net de l'exercice				(1 392 963)	(1 266 965)
TOTAL CAPITAUX PROPRES				1 737 611	2 792 574
Avances remboursables	5.24			483 967	483 967
Emprunts obligataires convertibles				250 000	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				733 967	483 967
Provisions pour risques et charges	5.8			112 514	244 701
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.25			1 131 961	236 778
Découverts bancaires et soldes créditeurs de banques	5.19			427 575	4 750
Emprunts et dettes financières divers	5.25			-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.26			772 503	485 691
Dettes fiscales et sociales	5.27			612 838	765 866
Autres dettes	5.28			460 752	2 280
Produits constatés d'avance	5.29			894 820	560 799
TOTAL DETTES				4 412 963	2 300 866
Ecarts de conversion passif				-	-
TOTAL PASSIF				6 884 541	5 577 408



1.3. Tableaux de variations des capitaux propres

En euros	Capital social	Prime d'émission	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2018	431 585	2 948 172	672 262	4 960	2 559	-	(1 266 965)	2 792 574
Augmentation de capital	40 863	(36 000)	333 137					338 000
Affectation de résultat						(1 266 965)	1 266 965	-
Autres variations		(1 266 965)			-	1 266 965		-
Résultat net de l'exercice							(1 392 963)	(1 392 963)
Capitaux propres au 31.12.2019	472 448	1 645 207	1 005 399	4 960	2 559	-	(1 392 963)	1 737 611

(1) Augmentation de capital :

- Création de 349 011 nouvelles actions dans le cadre de la conversion de la tranche 1 des ODIRNANE.
- Création de 59 615 nouvelles actions dans le cadre de la conversion de la tranche 2 des ODIRNANE.
- Imputation du coût de l'augmentation de capital sur prime d'émission pour un total de 36 000.

(2) Autres variations

- Imputation de la perte sur la prime d'émission.

1.4. Tableaux de flux de trésorerie

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net de la période	(1 392 963)	(1 266 965)
<u>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u>		
Dotations aux amortissements et provisions (1)	(18 422)	231 896
Plus-values de cession nettes d'impôt	348 225	-
Flux de financement	12 455	10 575
Marge brute d'auto-financement	(1 050 706)	(1 024 494)
<u>Variation du besoin en fonds de roulement</u>		
Variation des stocks (Paragraphe 5.15)	184 975	(2 332)
Variation des créances	1 045 819	1 330 810
Variation des dettes	(939 890)	(741 146)
Variation du besoin en fonds de roulement	290 904	587 332
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(759 802)	(437 162)
<u>Acquisitions d'immobilisations</u>		
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	(93 794)	(13 894)
Immobilisations financières	(254 549)	(6 250)
Dépôts à vue, valeurs mobilières de placement nantis	-	-
<u>Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt</u>		
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations financières	-	39 906
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(348 343)	19 762
Augmentations de capital en numéraire (2)	374 000	1 500 000
Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission	(36 000)	(22 027)
Souscriptions d'emprunts	1 050 000	61 394
Remboursements d'emprunts	(154 817)	(161 348)
Charges financières décaissées	(97 703)	(10 392)
Variation de BFR liée au financement	(888 425)	(532 994)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	247 054	834 632
VARIATION DE TRESORERIE	(861 090)	417 232
Trésorerie d'ouverture	1 415 395	998 163
Trésorerie de clôture	554 305	1 415 395



- (1) Les dotations aux amortissements et dotations, reprises sur provisions (hors actif circulant) se composent comme suit :
- dotation aux amortissements pour un montant de 113 764 €, dont 85 408 € de dotation sur immobilisations incorporelles et 28 356 € de dotation sur immobilisations corporelles.
- dotation aux provisions pour 124 428 € : correspond à une dotation pour provision pour pénalités de retard sur un contrat.
- reprise sur provision pour 256 615 € : correspond à une reprise sur perte à terminaison pour 46 187 € et à une reprise sur provision pour pénalités de retard pour 210 428 €.
- (2) Augmentation du capital en numéraire :
- D'après PV d'AG du 20 juin 2019, augmentation en valeur de 374 000 € (dont prime de conversion).
- (3) Trésorerie en fin de période :

	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement		
	<i>dont nanties</i>	
Disponibilités	981 880	1 420 145
	<i>dont nanties</i>	
Découverts et concours bancaires	-427 575	-4 750
Trésorerie du tableau des flux de trésorerie	554 305	1 415 395

2. Bases de préparation des comptes annuels et principes comptables

ENERTIME est une société industrielle qui propose des solutions énergétiques innovantes fondées sur la thermodynamique destinées à l'efficacité énergétique et à la production de chaleur et d'électricité à partir de ressources renouvelables.

ENERTIME conçoit, développe et met en œuvre des modules à Cycle Organique de Rankine (ORC) pour la production d'électricité renouvelable ou sans CO2 à partir de chaleur. ENERTIME développe également des pompes à chaleur (PAC) haute température ainsi que des turbomachines spéciales.

2.1. Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

2.2. Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

2.3. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.



2.4. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

Enertime a un carnet de commandes au 1er Janvier 2020, hors contrat de licence, qui représente 4,6 M€ de chiffre d'affaires. Ce chiffre d'affaires est à reconnaître essentiellement en 2020 et est constitué essentiellement de 2 projets :

- Un ORC de 1,2 MW pour le SYCTOM et l'incinérateur de Saint-Ouen avec une mise en service de l'ORC programmée en 2020 ;
- Un ORC de 1,8 MW destiné à récupérer la chaleur perdue de la nouvelle usine de verre plat de la société Bangkok Glass à Kabin Buri en Thaïland. Le projet sera mis en service courant 2020.
- Une turbine de détente de gaz de 2,5 MW pour GRTgaz et le poste de détente de gaz de Villiers-le-Bel au Nord de Paris
- Une installation pilote pour la société GTT

Par conséquent, la continuité d'exploitation est assurée pour les 12 prochains mois.

2.5. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances actuelles et envisagées ainsi que du contexte économique. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- La durée de vie des immobilisations,
- Le pourcentage d'avancement des projets,
- Le résultat à terminaison des contrats long terme,
- Le Crédit Impôt Recherche,
- Le Crédit Impôt Innovation.

2.6. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euro.

3. Evénements significatifs et informations pour donner une image fidèle

3.1. Evénements significatifs de l'exercice 2019

3.1.1. Augmentation de capital

L'assemblée générale a décidé en date du 20 juin 2019 et le conseil d'administration du 26 juin décide une augmentation de capital par l'émission de 408 626 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € au prix unitaire de 1,03 €, soit un montant total 374 000 € dont une prime de conversion de 333 137 €. Cette augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription est décidée par le Président Directeur Général, sur délégation du conseil. Elle est réalisée par voie de placement privé.



3.1.2. Odirnanes

L'assemblée générale du 20 juin 2019 autorise l'émission de 1 500 bons d'émission d'ODIRNANE assorties de Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), au profit du fonds d'investissement YA II PN, Ltd. La demande de tirage de la première tranche de 312 ODIRNANE pour un montant brut de 312 000 € a été réalisée, ces ODIRNANE de la première tranche sont assorties de 150 000 BSA ayant un prix d'exercice de 1,40 €. La demande de tirage de la deuxième tranche de 312 ODIRNANE est cours.

3.1.3. Emprunts

Enertime a contracté 2 nouveaux emprunts pendant l'exercice auprès de la BPI pour respectivement :

- 300 000 euros, libérés en date du 09/07/19 sur une durée de 7 ans avec un premier remboursement en septembre 2021
- 750 000 euros, libérés en date du 28/08/19 sur une durée de 7 ans avec un premier remboursement en septembre 2021

3.2. Evénements postérieurs à la clôture

- Enertime a annoncé avoir demandé le de tirage le 17 Février 2020 de la troisième tranche de 300 ODIRNANE, pour un montant total brut de 300.000 euros.

(cf Communiqué de Presse de la société du 18 février 2020)

- Enertime annonce avoir reçu du Ministère de l'Economie et des Finances la notification de lancement d'un contrat d'étude au Mexique, financé par le gouvernement français dans le cadre du programme FASEP. Ce projet a pour objectif d'étudier la faisabilité du déploiement de modules à Cycle Organique de Rankine au sein des centrales géothermiques de la CFE. Le projet d'une durée de 12 mois et d'un budget de 650 000 € sera conduit par SUEZ CONSULTING en collaboration avec ENERTIME et la société de conseil mexicaine HARTREE PARTNERS, spécialisée dans le secteur de l'énergie.

(cf Communiqué de Presse de la société du 31 janvier 2020)

- Pour contribuer à la limitation de la propagation du Covid-19, ENERTIME a pris la décision de repousser les interventions non urgentes sur site et en atelier plaçant ainsi la plupart des équipes de maintenance en chômage partiel et, a mis en place le télétravail pour le reste du personnel hors direction générale. Ces mesures permettent ainsi à chacun d'appliquer les mesures de restrictions sanitaires demandées par le Gouvernement. La société n'a donc pas interrompu ses activités, le télétravail est organisé et les équipes sont opérationnelles. Du fait de la fermeture des frontières et d'un arrêt du transport aérien, ENERTIME anticipe un décalage minimum de trois mois pour les projets en cours d'exécution à l'international et un retard moindre attendu pour les projets en France. L'ensemble de nos clients ont été contractuellement informés de ces impacts.
Sur la base d'un décalage minimum de 3 mois pour les projets en cours, les résultats 2020 devraient être faiblement impactés en termes de reconnaissance du chiffre d'affaires.
Par précaution et pour tenir compte du décalage dans les facturations liées au retard dans l'exécution des projets, ENERTIME a demandé à bénéficier des mesures d'accompagnement économiques mises en place par le Gouvernement.

(cf Communiqué de Presse de la société du 19 mars 2020)



4. Principales méthodes comptables de la société

4.1. Chiffre d'affaires

La société comptabilise ses contrats de vente au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée sur la base des coûts engagés.

Cette méthode repose sur :

- L'identification du montant total des produits du contrat,
- L'identification du montant total des coûts imputables au contrat (encourus et restant à encourir),
- Les états de gestion permettant de valider le pourcentage d'avancement.

Le chiffre d'affaires est ainsi comptabilisé à hauteur du pourcentage d'avancement qui est déterminé par le rapport entre les coûts engagés et le total des coûts estimés au contrat.

Les charges financières n'ont pas été retenues dans le calcul du pourcentage d'avancement ni dans les coûts imputables au contrat.

Lorsque le résultat à terminaison ne peut être estimé de façon fiable, aucun profit n'est dégagé et les produits dégagés à l'avancement sont comptabilisés dans la limite des coûts correspondants.

Lorsque le résultat estimé à terminaison fait ressortir une perte, cette dernière fait l'objet de la constitution d'une provision pour perte à terminaison.

4.2. Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

4.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels acquis par l'entreprise ainsi qu'aux frais de développement activés à partir du 31.12.2018 (cf 4.12 Frais de recherches et développement).

Les logiciels sont amortis de manière linéaire entre un et cinq ans selon leur durée d'utilité prévue.

Les frais de développement sont amortis de manière linéaire sur cinq ans.

4.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties selon les durées moyennes suivantes :

Matériels industriels	3 à 12 ans en linéaire
Agencements et installations	5 à 10 ans en linéaire
Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans en linéaire
Matériel informatique	3 ans en linéaire



4.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciées pour tenir compte de leur valeur d'inventaire à la date de clôture.

4.6. Dépréciation des actifs immobilisés

4.6.1. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritères, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

4.6.2. Dépréciation des immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à la valeur d'inventaire. Cette valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour les titres de participation, la valeur de marché pour les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les autres titres immobilisés cotés et à la valeur probable de négociation pour les autres titres immobilisés non cotés.

La valeur comptable de l'immobilisation financière est alors comparée à la valeur d'inventaire et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Pour les autres immobilisations financières, une dépréciation est comptabilisée en cas de perte probable de recouvrabilité.

4.7. Stocks

Les stocks sont exclusivement constitués de matières consommables et sont évalués au coût d'acquisition.

Des dépréciations sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable est inférieure au coût d'acquisition.

4.8. Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

4.9. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée.



4.10. Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

Paramètres économiques :

- Revalorisation annuelle des salaires de 2 %
- Taux d'actualisation retenu de 1,57% au 31 décembre 2018 et de 0,77 % au 31 décembre 2019
- Taux de turn-over : 5 %
- Table de mortalité : INSEE 2015

Paramètres sociaux :

- Départ volontaire à 60-67 ans,
- Taux de charges sociales moyen de 45 %.

4.11. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif :

- s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés
- ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a engagé des dépenses de développement à hauteur de 600 656 €. Ces frais de développement répondent aux conditions d'activation de l'article 212-3 du plan comptable général (PCG) qui sont les suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais ont été activés en date du 31.12.2019 et sont essentiellement composés de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets.

4.12. Actions propres

La société détient au 31 Décembre 2019, 11 329 actions à travers le compte de liquidité détaillé au paragraphe 5.14, et 40 140 actions (1,08% du capital social), acquises à un prix moyen de 1,5066 euros/action et destinées en partie à être redistribués aux employés dans le cadre d'un Plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration d'ENERTIME SA, lors de sa réunion du 25/04/2019.

4.13. Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du groupe, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.



4.14. Résultat par action

Il est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la fin de la période.

5. Notes sur les comptes annuels au 31 décembre 2019

5.1. Chiffre d'affaires

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de Biens France	529 230	1 973 115
Ventes de Biens Export	693 000	21 013
Etudes France	556 221	193 199
Etudes Export		25 300
Vente licence Export		505 392
Refacturations diverses	85 941	-
Chiffre d'affaires	1 864 393	2 718 020

En euros	31/12/2019	31/12/2018
France	1 171 392	2 166 315
Autres pays d'Europe	41 756	33 876
Asie	651 245	517 829
Chiffre d'affaires	1 864 393	2 718 020

5.2. Production immobilisée

La production immobilisée sur l'exercice est de 638 425 €, celle-ci correspond à la contrepartie de l'activation des frais de développement pour 600 566 € et à la valorisation du temps passé sur la création d'une société de services énergétiques. Il s'agit d'un projet de société qui permettrait d'avoir de nouvelles solutions énergétiques.

5.3. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 194 850 € sur l'exercice 2019, contre 100 831 € sur l'exercice 2018. Elles découlent, pour les 2 derniers exercices, des aides accordées par les organismes publics pour les projets de recherche que mène ENERTIME tels que BPI France ou l'ADEME. Généralement, ces projets sont sur plusieurs exercices.

5.4. Autres produits d'exploitation

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Produits divers de gestion non inclus en chiffre d'affaires	3 109	15 874
Reprise de provision pour perte à terminaison	46 187	6 327
Reprise de provision sur créances douteuses	-	71 667
Reprise de provision pour pénalités	210 428	71 400
Transferts de charge d'exploitation	1 529	-
Autres produits		233 650
Autres produits d'exploitation	261 253	398 917



5.5. Autres achats et charges externes

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	279 858	329 589
Locations	211 896	234 430
Achats de matériels non stockés	363 111	146 048
Transport de biens et déplacements	200 263	217 149
Publicité, relations publiques, marketing	20 915	18 392
Services bancaires	56 160	11 516
Divers	132 059	152 043
Autres achats et charges externes	1 264 262	1 109 166

5.6. Impôts, taxes et versements assimilés

Le total des impôts et taxes est de 18 057 € dont 13 437 € au titre des taxes assises sur les salaires.

5.7. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	1 285 882	1 323 669
Charges sociales	482 491	511 186
Charges de personnel	1 768 373	1 834 855

L'évolution des effectifs est la suivante :

En unités	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	18	15
Non Cadres	11	13
Effectifs	29	28
Apprentis et stagiaires	4	4

Au 31 décembre 2019, l'effectif de l'entreprise s'élève à 29 personnes dont 4 apprentis, contre 28 personnes au 31 décembre 2018.

5.8. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements	113 765	160 190
Dotations aux provisions	124 428	149 433
Dotations aux amortissements et provisions	238 193	309 622



Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	85 408	39 356
Immobilisations corporelles	28 356	120 834
Dotations aux amortissements	113 765	160 190

La dotation aux provisions est constituée exclusivement d'une dotation pour provision sur pénalités de retard pour un contrat.

En euros	31/12/2018	Dotations	Reprises avec objet	Reprises sans objet	31/12/2019
Provision pour perte à terminaison	52 701		46 187		6 514
Provision pour pénalités	192 000	124 428	210 428		106 000
	244 701	124 428	256 615		112 514

5.9. Résultat financier

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Reprise sur provisions financières	-	-
Produits financiers	-	-
Intérêts des emprunts et des dettes	(15 523)	(8 329)
Intérêts dettes commerciales	-	-
Intérêts des OC et autres dettes	(64)	-
Intérêts des comptes courants	-	-
Pertes de change		(2 064)
Charge nette sur cession VMP	-	-
Dotations aux provisions financières	-	-
Charges financières	(15 587)	(10 392)
Résultat financier	(15 587)	(10 392)

5.10. Résultat exceptionnel

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 317	139 000
Autres produits exceptionnels		239
Produits exceptionnels	3 317	139 239
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(355 599)	(357 000)
Charges exceptionnelles sur contrat de liquidité de l'action	(12 455)	(10 575)
Pénalités et amendes	(1 500)	(450)
Charges exceptionnelles	(369 554)	(368 025)
Résultat exceptionnel	(366 237)	(228 786)

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion se composent principalement de :

- 348 K€ correspondant à la sortie du matériel industriel (machine FMGC). Cette machine a été placée en stock afin de pouvoir utiliser ses composants pour d'autres projets.



5.11. Impôt sur les bénéfiques - accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Ce poste comprend l'impôt sur les sociétés ainsi que les produits d'impôt relatifs au crédit impôt recherche et au crédit d'impôt innovation.

En euros	31/12/2019
Crédit d'impôt recherche 2019	295 767
Crédits d'impôt	295 767

Au 31 décembre 2019, la société a un résultat fiscal déficitaire et n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés.

Le montant des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2019 est de 15 458 K€.

- Nature des différences temporaires : Néant
- Accroissement : taxe sur les bureaux Ile-de-France pour 4 200 €.
- Allègement : Crédits d'impôts, coût de l'augmentation du capital, reprises non imposables pour un montant total de 341 953 €.

5.12. Immobilisations incorporelles

En euros	31/12/2018	Acquisitions / Dotations	Transfert de compte à compte	Cessions / Reprises	31/12/2019
Frais de recherche et développement	1 026 801		600 566		1 627 367
Logiciels	177 955				177 955
Valeurs brutes	1 204 756	-	600 566	-	1 805 322
Frais de recherche et développement	(11 000)				(11 000)
Logiciels	(107 190)	(28 356)			(135 546)
Amortissements	(118 190)	(28 356)	-	-	(146 546)
Valeurs nettes	1 086 567				1 658 776



5.13. Immobilisations corporelles

Le matériel industriel lourd sorti est la FMGC. Ce matériel toujours en état a été sorti des immobilisations pour être utilisé en pièces détachées, il a donc été reclassé en stock. Au 1er janvier 2015, la durée d'amortissement des matériels industriels, fixée initialement à 3 ans, a été revue pour s'établir à 10 ans sur la base de la valeur nette comptable restante au 1er janvier 2015.

En euros	31/12/2018	Acquisitions / Dotations	Sorties / Reprises	31/12/2019
Matériels industriels lourds	1 863 804	-	1 863 804	-
Matériels industriels légers	178 836	78 500		257 336
Agencements et installations	159 744			159 744
Matériel et mobilier de bureau	20 464			20 464
Matériel informatique	99 345	15 294		114 639
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Immobilisations en cours	-			-
Valeurs brutes	2 322 194	93 794	1 863 804	552 183
Matériels industriels lourds	(1 485 204)	(30 375)	(1 515 579)	-
Matériels industriels légers	(45 155)	(23 873)		(69 028)
Agencements et installations	(61 313)	(17 523)		(78 836)
Matériel et mobilier de bureau	(10 378)	(3 649)		(14 027)
Matériel informatique	(86 669)	(9 988)		(96 658)
Amortissements	(1 688 720)	(85 408)	(1 515 579)	(258 549)
Provisions	-	-	(1 515 579)	-
Valeurs nettes	633 473			293 634

5.14. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de prêts, dépôts et cautionnements et d'un compte de liquidité.

En euros	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Dépôt de garantie location Courbevoie	67 093	1 449		68 542
Dépôt de garantie location Lyon	-			-
Dépôt et cautionnements	7 701	152 600		160 301
Dépôt de garantie BPI	-	37 500		37 500
Contrat de liquidité	27 346	76 316	22 455	81 208
Frais Acquisition de titres	-	37 859		37 859
Cautions diverses				-
Valeurs brutes	102 140	305 724	22 455	385 410
Dépréciations	-	-		
Valeurs nettes	102 140			385 410

Les immobilisations financières concernent principalement, des dépôts et cautionnement pour 160 301€ (dont une garantie de 152 600 €), un dépôt de garantie pour 68 542 € versé au bailleur des locaux du siège.

Une garantie en faveur de la BPI dans le cadre des emprunts contractés durant l'exercice.

À la suite de la cotation sur Alternext de la société, un compte de liquidité a été ouvert en 2016 pour 75 000 €. Les habilitations sur ce compte ont été données à un prestataire de services d'investissement qui intervient pour le compte d'Enertime à l'achat ou à la vente pour favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres Enertime. Au 31 décembre 2019, ce compte de liquidité est composé d'un compte d'actions propres Enertime pour 61 763€ et d'un compte espèces pour 19 445 €.



5.15. Stocks et en-cours

En euros	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Stocks de matières consommables	119 312	193 432	(74 120)
En cours de production	259 095		259 095
Valeur nette des stocks	378 407	193 432	

Le stocks au 31 décembre 2019 correspond principalement à des pièces mécaniques et électriques pour 226 916 €. Ces pièces mécaniques proviennent de la décomposition de la machine FMGC sortie des immobilisations corporelles pour être placée en stock. Il y a également divers composants pour un montant de 197 812 €.

5.16. Avances et acomptes versés sur commandes

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes versés sur commandes	199 487	-

Au 31 décembre 2019, il y a 199 487 € d'avances et acomptes versés aux fournisseurs.

5.17. Clients et comptes rattachés

Les créances clients s'élèvent à 2 085 521 € (montant brut).

En euros	31/12/2019	< à 1 an	> 1 an	> à 5 ans
Créances clients brutes	2 085 521	1 787 293	298 228	-
Provision pour dépréciation		-	-	-
Créances clients nettes	2 085 521	1 787 293	298 228	-

5.18. Autres créances

En euros	31/12/2019	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Créances sociales et fiscales	626 593	626 593	-	-
Subventions à recevoir	84 055	84 055	-	-
Créances diverses	2 300	2 300	-	-
Autres créances	712 949	712 949	-	-

Les créances sociales et fiscales correspondent essentiellement au :

- Crédit d'impôt pour la recherche 2019 pour 295 767 €
- Subvention d'exploitation à recevoir pour 84 055 €
- Crédit de TVA reporter pour 61 201 €

5.19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	981 880	1 420 145
Découverts et concours bancaires	-427 575	-4 750
Trésorerie du tableau des flux de trésorerie	554 305	1 415 395

La trésorerie est composée de liquidités pour 554 305 € dont 427 575 € de soldes créditeurs de banque.



5.20. Charges constatées d'avance

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Matériel et équipement	98 438	122 302
Charges de loyer et charges locatives	47 269	66 902
Locations	20 170	
Redevances sur logiciels	4 948	46 000
Assurances	5 055	-
Divers	12 597	-
Charges constatées d'avance	188 477	235 204

L'échéance des charges constatées d'avance est à moins d'un an.

5.21. Produits à recevoir

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Factures à établir	912 823	1 009 764
Subventions à recevoir	84 055	20 540
Créances fiscales	41 252	-
Créances sociales	16 760	15 725
Avoirs à recevoir	-	-
Total produits à recevoir	1 054 890	1 046 029

Les factures à établir pour un montant de 912 823 € correspondent au chiffre d'affaires reconnu à l'avancement mais non facturé.

5.22. Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social de la société s'élève à 472 448 €.

Il est divisé en 4 724 479 actions de 0,10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

En euros	31/12/2018	Créées	Annulées / Remboursées	31/12/2019
Nombre d'actions	4 315 853	408 626		4 724 479



5.23. Capital potentiel

Le tableau ci-dessous détaille le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par type d'instrument financier au 31 décembre 2019 :

Type d'instrument	Date d'émission	Nombre	Parité	Période d'exercice	Prix d'exercice	Nombre d'actions à créer	Dilution individuelle
Bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise	29/12/2015	50 000	1 / 1	du 1er octobre 2017 au 29 décembre 2020	6,41	50 000	1,45%
	29/12/2015	2 000	1 / 1	du 15 juillet 2018 au 29 décembre 2020	6,41	2 000	0,05%
	29/12/2015	2 000	1 / 1	du 1er septembre 2018 au 29 décembre 2020	6,41	2 000	0,05%
	31/12/2015	141 955	1 / 1	du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2020	6,41	141 955	3,24%
		195 955				195 955	4,34%
Bons de souscription d'actions	24/03/2017	55 999	1 / 1	du 24 mars 2017 au 24 mars 2022	9,75	55 999	1,17%
	12/06/2017	39 092	1 / 1	du 12 juin 2017 au 12 juin 2022	8,38	39 092	0,82%
	18/08/2017	25 146	1 / 1	du 18 août 2017 au 18 août 2022	5,79	25 146	0,53%
	13/10/2017	133 169	1 / 1	du 13 octobre 2017 au 13 octobre 2022	3,28	133 169	2,74%
	08/07/2019	150 000	1 / 1	du 08 juillet 2019 au 08 juillet 2025	1,03	150 000	3,08%
	12/12/2019	150 000	1/1	du 12 décembre 2019 au 12 décembre 2025	1,04	150 000	3,08%
		553 406				253 406	5,55%
Obligation à durée indéterminée à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes	12/12/2019	250	1 / 971	du 12 décembre 2019 au 12 décembre 2020	1,04	240 385	4,84%
		250				240 385	4,84%

L'impact de la dilution globale sur la situation de l'actionnaire suite à l'exercice de la totalité des instruments détaillés ci-dessus serait de 13,69 % :

Effet de la dilution globale sur le bénéfice par action	Situation de	Situation de l'actionnaire
Pour 1 € de bénéfice par action	1,00000	0,86306

Les attributions de BSA et BSPCE effectuées par le Président sont récapitulées ci-dessous.

BSA 2017

Mise en place de la première tranche d'ODIRNANE le 24 mars 2017, assorties de 55 999 BSA ayant un prix d'exercice de 9,75 €. Cette opération fait suite à l'assemblée générale mixte du 9 juin 2017.

S'ensuit la mise en place de la deuxième tranche d'ODIRNANE le 12 juin 2017, assorties de 39 092 BSA ayant un prix d'exercice de 8,38 € ainsi que la troisième tranche d'ODIRNANE le 18 août 2017, assorties de 25 146 BSA ayant un prix d'exercice de 5,79 €.

Les ODIRNANE de la quatrième tranche sont assorties de 133 169 BSA assorties de 150 000 BSA ayant un prix d'exercice de 3,28 €.

BSA 2019

Mise en place de la première tranche d'ODIRNANE le 8 juillet 2019, assorties de 150 000 BSA ayant un prix d'exercice de 1,03 €. Cette opération fait suite à l'assemblée générale mixte du 20 juin 2019.

S'ensuite la mise en place de la deuxième tranche d'ODIRNANE le 12 décembre 2019 ayant un prix d'exercice de 1,04 €.

BCE

BCE₂₀₁₁

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société du 20 juin 2011 a autorisé le Président à attribuer un nombre maximum de 1 183 BCE₂₀₁₁

Par décision en date du 20 décembre 2011, le Président a procédé à l'attribution d'un nombre global de 1 094 BCE₂₀₁₁.

Les principales caractéristiques des BCE₂₀₁₁ sont les suivantes :



- Prix d'exercice : 363 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 100 actions nouvelles
- Période d'exercice : du 20 décembre 2011 au 20 décembre 2016
- Durée de la délégation consentie pour que le Président émette et attribue les bons : 18 mois à compter du 20 juin 2011, soit jusqu'au 20 décembre 2012.

Il est à noter que 638 BCE₂₀₁₁ sont à ce jour caducs en raison (i) du départ de leurs titulaires des effectifs salariés de la société et/ou (ii) de la non réalisation de conditions d'exercice des BCE₂₀₁₁.

Au 31 décembre 2016, il est à noter que 440 BCE₂₀₁₁ (sur les 456 BCE₂₀₁₁ attribués non caducs) ont été exercés au cours du mois de décembre 2016 par les bénéficiaires étant précisé que l'exercice desdits BCE₂₀₁₁ a été constaté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 décembre 2016.

BCE₂₀₁₄

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 15 décembre 2014 a autorisé le Président à attribuer un nombre maximum de 60 000 BCE₂₀₁₄

Par décision en date du 29 décembre 2015, le Président a procédé à l'attribution d'un nombre global de 54 000 BCE₂₀₁₄.

Les principales caractéristiques des BCE₂₀₁₄ sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 6,41 €
- Parité d'exercice : l'exercice de 1 bon permet de souscrire 1 action nouvelle

Durée de la délégation consentie pour que le Président émette et attribue les bons : 18 mois à compter du 15 décembre 2014, soit jusqu'au 15 juin 2016.

Au 31 décembre 2019, aucun des 54.000 BCE₂₀₁₄ attribués n'a été exercé par les bénéficiaires.

BCE₂₀₁₅

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société du 30 décembre 2015 a autorisé le Président à attribuer un nombre maximum de 165 000 BCE₂₀₁₅.

Par décision en date du 31 décembre 2015, le Président a procédé à l'attribution d'un nombre global de 141 955 BCE₂₀₁₅.

Les principales caractéristiques des BCE₂₀₁₅ sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 6,41 €
- Parité d'exercice : l'exercice de 1 bon permet de souscrire 1 action nouvelle

Durée de la délégation consentie pour que le Président émette et attribue les bons : 18 mois à compter du 30 décembre 2015, soit jusqu'au 30 juin 2017.

Au 31 décembre 2019, aucun des 141.955 BCE₂₀₁₅ attribués n'a été exercé par les bénéficiaires.



5.24. Autres fonds propres

En euros	31/12/2018	Augmentation	Remboursement	31/12/2019
ADEME	422 573			422 573
TENORE	61 394			61 394
Autres fonds propres	483 967	-	-	483 967

Au 31 décembre 2019, il existe 483 967 € d'avances remboursables dont une avance octroyée par l'ADEME pour 422 573 € et une avance TENORE de 61 394 €.

Les caractéristiques des avances remboursables sont les suivantes :

Avance remboursable contractée auprès de l'ADEME dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA) – Projet « ORCASIL »

- Montant reçu : 422 573 €
- Versement des fonds le 8 mars 2016.

Avance remboursable contractée auprès de l'ADEME dans le cadre du projet TENORE de GRTGAZ et ENERTIME :

L'objectif du projet TENORE est de développer une solution technologique et de réaliser une installation pilote (première installation de ce type en France) de valorisation d'énergie fatale de détente de gaz naturel.

- Convention de financement annoncée en juin 2018
- L'avance correspond à un acompte de 15% du financement.

5.25. Emprunts et dettes financières

En euros	31/12/2019	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts bancaires	1 131 818	81 818	690 000	360 000
Intérêts courus	143	143		
Dettes financières diverses	-			
Emprunts et dettes financières	1 131 961	81 961	690 000	360 000

En euros	31/12/2018	Augmentation	Remboursement	31/12/2019
Emprunts bancaires	236 491	1 050 000	154 673	1 131 818
Intérêts courus	287	143	(287)	143
Dettes financières diverses	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	236 778	1 050 143	154 386	1 131 961

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont les suivants :

Etablissement de crédit	Montant emprunté	Date versement des fonds	Durée de l'emprunt	Taux annuel	Capital restant du au 31/12/2019
BPI France	400 000	22/08/2012	8 ans	0,00%	40 000
OSEO	75 000	28/01/2013	8 ans	1,86%	18 750
Crédit Agricole	75 000	03/03/2015	5 ans	1,90%	3 922
Crédit Agricole	100 000	19/11/2015	5 ans	2,15%	19 146
BPI France	300 000	09/07/2019	7 ans	1,02%	300 000
BPI France	750 000	28/08/2019	7 ans	4,84%	750 000
Emprunts bancaires	1 700 000				1 131 818

A noter qu'au 31 décembre 2019, il existe 143 € d'intérêts courus liés aux emprunts ci-dessus.



5.26. Fournisseurs et comptes rattachés

En euros	31/12/2019	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Dettes fournisseurs	609 176	596 093	13 082	-
Factures non parvenues	163 328	163 328	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	772 503	759 421	13 082	-

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 609 176 € à la clôture, dont 13 082 € ont une échéance supérieure à 1 an.

5.27. Dettes fiscales et sociales

En euros	31/12/2019	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Dettes fiscales	410 229	410 229	-	-
Dettes sociales	202 609	202 609	-	-
Dettes fiscales et sociales	612 838	612 838	-	-

Au 31 décembre 2019, les dettes fiscales sont essentiellement constituées de 230 521€ de TVA collectée et de 147 493 € d'avance sur subvention.

Les dettes sociales se décomposent principalement comme suit :

Dettes vis-à-vis des organismes sociaux pour 114 683 €.

Dettes sur congés à payer pour 82 703 €.

L'échéance des dettes fiscales et sociales est à moins d'un an.

5.28. Autres dettes

En euros	31/12/2019	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Autres dettes	460 752	460 752	-	-
Autres dettes	460 752	460 752	-	-

Les autres dettes sont principalement constitués d'avoirs à établir pour 460 632 €. Ils correspondent à la valorisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

L'échéance des autres dettes est à moins d'un an.

5.29. Produits constatés d'avance

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Subventions perçues	68 709	268 457
Ventes de biens	826 111	560 799
Produits constatés d'avance	894 820	829 256

L'échéance des produits constatés d'avance est à moins d'un an et concernent les travaux facturés d'avance dans le cadre du chiffre d'affaires à l'avancement.



5.30. Charges à payer

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur emprunts	143	287
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 328	171 649
Dettes sociales	87 856	102 873
Dettes fiscales	65 197	40 962
Autres	460 632	-
Total des charges à payer	777 155	315 771

L'échéance des charges à payer est à moins d'un an.

5.31. Engagements hors bilan

5.31.1. Engagements financiers

Engagements reçus

Néant.

Engagements donnés

En euros	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total à payer	
Véhicule	4 631	14 355	4 631	8 336	-	12 966	465
Logiciels					-	-	
Total	4 631	14 355	4 631	8 336	-	12 966	465

5.31.2. Sûretés réelles

Néant.

5.31.3. Engagements en matière de location immobilière

En euros	Loyers payés		Loyers restant à payer			Total
	2019	Cumul	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Siège social	230 000	851 667	230 000	563 973	-	1 645 639
Total Loyer	230 000	851 667	230 000	563 973	-	1 645 639

Les engagements de loyer correspondent au bail du siège social d'ENERTIME dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Bail siège social :

- Bail commercial entre la SCI Latéral et ENERTIME
- Bâtiment à usage industriel, commercial et bureaux
- Adresse : 1 rue moulin des bruyères 92400 COURBEVOIE
- Durée : Du 15 juin 2014 au 15 juin 2023 (9 ans)
- Montant du loyer annuel : 130 000 € hors taxes et hors charges jusqu'au 30 avril 2016 puis 230 000 € hors taxes et hors charges suite à l'avenant d'extension. Cet avenant a été annulé en Décembre 2017 au bénéfice de la société Deliveroo qui a repris la location de l'extension. Une convention de sous-location a alors été signé avec la société Deliveroo pour sous-louer une partie de l'extension pour un montant annuel de 32 000 €
- Indexation : L'indice de base sera le dernier indice du coût de la construction connu – publication au Journal Officiel de la République française – à la date d'entrée dans les lieux, soit le 4^{ème} trimestre 2013 (1615).



5.31.4. Engagement de retraite

Le montant de l'engagement de retraite, non provisionné dans les comptes, s'élève à :

- 85 704 €, charges sociales comprises au 31 décembre 2019
- 48 978 €, charges sociales comprises au 31 décembre 2018.

5.32. Honoraires de commissariat aux comptes

En euros	2019	2018
Honoraires facturés au titre de l'audit légal des comptes	50 000	50 000
Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes	16 845	10 500
Honoraires du commissaire aux comptes	66 845	60 500

5.33. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Les rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction s'élèvent au titre de leurs fonctions à 115 200 € sur l'exercice 2019.